

CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE
ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT
PERIODE 2026-2029

Monsieur Antoine ASSICE, informe le conseil municipal des dispositions de l'article L.512-4 du code de sécurité intérieure selon lesquelles, dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins trois emplois d'agent de police municipale, une convention de coordination des interventions de police municipale et des forces de sécurité de l'Etat est conclue entre le Maire de la commune, le représentant de l'Etat dans le département et le Procureur de la République.

Cette convention est conclue pour une période de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.

La précédente convention de coordination signée en septembre 2023 et passée pour la période 2023-2026 étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Aussi, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions de la convention de coordination entre la police municipale de Gravelines et des forces de sécurité de l'Etat pour la période 2026-2029 ci-annexée et d'en autoriser la signature.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

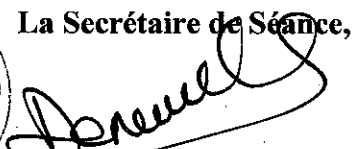
- Le Conseil Municipal,
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
 - Approuve la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat ci-annexée ;
 - Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention ainsi que toute pièce utile ;
 - **ADOpte – ABSTENTION : 5.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 OCTOBRE 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,

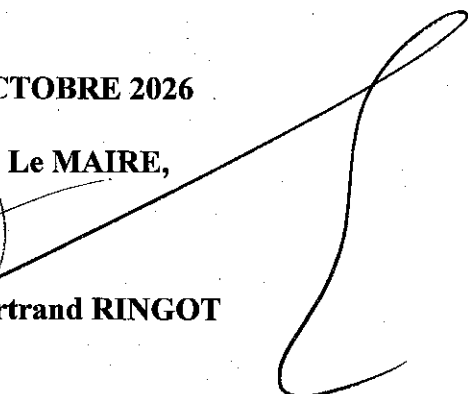
La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,




Christelle DENEUVILLE




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 OCT. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX,
Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.